



Qualité des actions de formation : Quelle procédure et quels indicateurs mis en œuvre par les Opca et les Opacif ?

Mercredi 30 novembre 2016

MGEN, Paris - de 9 heures à 12h30

A partir du 1^{er} janvier 2017¹, l'Etat, les Régions, Pôle Emploi, l'Agefiph, les OPCA et les OPACIF devront s'assurer de la capacité des prestataires à dispenser des actions de formation de qualité. Le décret du 30 juin 2015² a précisé que les prestataires de formation pourront répondre à ces nouvelles exigences de deux manières :

- en répondant aux grilles d'évaluation interne mises en place par les financeurs de formation ;
- en justifiant d'une certification qualité ou d'un label inscrit sur une liste publiée par le CNEFOP.

Afin d'harmoniser leurs pratiques, les OPCA et les OPACIF ont travaillé à la mise en place de deux outils communs : une grille d'évaluation des critères qualité et un outil d'enregistrement interactif sur Internet (projet Data-Dock).

Cette matinée d'actualité propose de présenter la démarche engagée, les outils et procédures proposés afin de permettre aux prestataires de formation de se préparer à leur mise en œuvre.

1. Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JO du 06-03-2014) : Article L. 6316-1 du Code du travail.

2. Décret n°2015-790 du 30 juin 2015 (JO du 01/07/2015).

Programme prévisionnel

- **8h30** • Accueil des participants.

Présentation des obligations en matière de qualité de la formation

- Le contrôle de la qualité des actions de formation repose sur une répartition des rôles entre différents acteurs notamment les financeurs et les dispensateurs de formation. Quelles sont les périmètres de leur responsabilité ?

Intervenant

Jean-Philippe Cepède, Directeur juridique, Centre Inffo

Le rôle des partenaires sociaux et de l'Etat

- La préoccupation d'améliorer la qualité des actions de formation n'est pas nouvelle. Quels sont ses enjeux et comment s'articule la responsabilité des financeurs et de l'Etat ?

Intervenants

- **Philippe Debruyne**, vice-président du Conseil paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF),
- **Alain Druelles**, membre du Conseil paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF)
- **Stéphane Remy**, Chef de la Mission Organisation du contrôle, DGEFP,

La démarche des OPCA et des FONGECIF sur la qualité de la formation

- Les directeurs des OPCA et des Fongecif ont proposé à leur conseil d'administration de mettre en place un outil commun d'enregistrement des organismes de formation avec lesquels ils travaillent (projet Data-Dock). Quelle place va occuper cet outil dans la procédure de référencement organisée par chacun des organismes paritaires et quand sera-t-il opérationnel ?

Intervenants

- **Marc Picquette**, coordinateur du projet Data Dock, directeur général, OPCA des Banques, des Sociétés et Mutuelles d'Assurance, des Agents Généraux d'Assurance et des Sociétés d'Assistance (OPCABAIA)
- **Lise Coatanéa**, Responsable qualité et offre de formation, AFDAS, OPCA, Opacif et Octa du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de la presse écrite, des agences de presse, de l'édition, de la publicité, de la distribution directe et des loisirs et fonds de formation des artistes-auteurs
- **Amine Gharbi**, Responsable du Pôle Relations Organismes de formation, Fongecif d'Ile de France

- **12h30** • Fin de la Matinée d'actualité

QUALITÉ DES ACTIONS DE FORMATION EN 2017 : Quelle procédure et quels indicateurs mis en œuvre par les OPCA et les OPACIF ?

Plan d'accès MGEN
3 square Max Hymans 75 015 PARIS



L'accès piéton au bâtiment MGEN s'effectue par 2 entrées :

- depuis l'entrée principale au 87 boulevard Pasteur
- depuis le 25-27 boulevard de Vaugirard, soit par des escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir public

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans

Accès au bâtiment

MGEN - Amphithéâtre Plein Ciel
3, square Max Hymans - 75015 Paris

L'accès piéton s'effectue par deux entrées :

- depuis l'entrée principale située 87, boulevard Pasteur ;
- depuis le 25-27, boulevard de Vaugirard, soit par les escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir.

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans.

L'accès au parking souterrain niveau -3 (jaune) se fait par l'entrée située 47, boulevard de Vaugirard (suivre la signalisation).

Le ticket délivré à l'entrée du parking doit être validé par l'hôtesse MGEN avant le départ.

Bulletin d'inscription



À retourner au service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis - La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Matinée d'actualité du mercredi 30 novembre 2016

Quelle procédure et quels indicateurs mis en œuvre par les OPCA et les OPACIF ?

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom Prénom

Fonction Service

Entreprise ou organisme

Tél. : Fax : Courriel personnel

Adresse

N° Siret / Code APE/NAF /

N° de client Effectif

Tarif : **350 € HT, 420 € TTC** (TVA 20 %)

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo

☐ Par chèque bancaire ☐ Par chèque postal

Date, cachet et signature